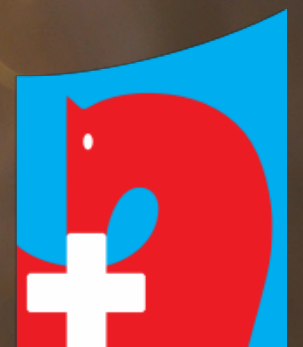


A close-up photograph of a horse's eye, showing the dark iris and the surrounding skin and hair. The eye is the central focus of the image.

Fédération Suisse des Sports Équestres

Juges Saut – Journée d'échange 2018





# Programme

- Bienvenue
- Communications officielles
- Changements des règlements 2019
- Manuel de Stewarding
- La COSAN
- Échange d'expériences - Cas pratiques
- Échange d'expériences - Vidéos

*Pascal Burkhard*

*Véronique Fontana*

*Pascal Burkhard*





# Nouveaux officiels 2019

## Juges nationales

- Dina Beti, Villars-sur-Glâne
- Sandra Bizzoco, Effretikon
- Manuela Bucheli, Schachen
- Caroline Bucher, Sarnen
- Sloane Kramer, Chézard-St-Martin
- Lea Smolders, Hägglingen
- Susi Turba, Lustdorf
- Nicole Wiget, Flaach
- Sandra Winter, La Chaux-de-Fonds

## Présidentes de Jury

- Sabine Feldmann, Grosshöchstetten
- Susanne Gisler, Bremgarten
- Monika Kähenbühl, Russikon
- Karine Lischer, Coeuve
- Morgane Odier-Gauthier, Chêne-Bourg
- Nadine Reichen, Sierre





# Démissions et retraites

- Hans Bienz, Neuenegg
- Gerhard Erni, Schneisigen
- Jeannette Hämmig, Bilten
- Katrin Zwygart, Achberg





# Responsabilité des officiels

- Sécurité, mise en danger d'autrui
- Responsabilité du président du CO d'entente avec le PJ
  - RG 11.2 Mesures du jury
    - <sup>3</sup>Le jury doit exclure d'une manifestation :*
    - e) les chevaux dont le comportement dans le parcours ou sur la place d'entraînement présente visiblement un danger pour le concurrent ou pour des tierces personnes ;*
    - f) les paires qui ne suffisent pas aux exigences posées.*
- Protection juridique





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Changements des règlements 2019

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL



Journée d'échange 2018

6



## RG 2.4 – Compétences du jury

<sup>1</sup>Le jury a en particulier les compétences suivantes :

[...]

- d) Si le jury constate du sang sur un cheval se trouvant sur la place du concours, il doit faire procéder immédiatement à un contrôle, en s'adjoignant éventuellement les services du vétérinaire responsable de la manifestation en qualité d'expert. Tout lien entre le saignement et une action du cavalier/meneur ou d'une autre personne dans l'entourage du cheval entraîne la disqualification immédiate de la paire par le jury. Cette décision est irrévocable.







## RG 13 – Annexe III – Procédure à suivre en cas de saignement d'un cheval

### **L'Annexe III au RG constitue une partie intégrante du RG**

Par principe, le président du jury ou le vétérinaire responsable de la manifestation doit procéder à un contrôle dès qu'il existe un soupçon de sang frais sur le corps d'un cheval. Le président du jury doit interrompre à cet effet l'échauffement ou l'épreuve. Lorsque cette interruption n'est pas possible, le contrôle se fera sitôt l'épreuve terminée.

S'il n'est pas possible d'identifier la cause du saignement, le vétérinaire procédera à des analyses supplémentaires. La décision de disqualification ou d'autorisation de départ dépend de l'endroit du saignement.

Si l'on constate du sang à des endroits sur lesquels le cavalier a généralement une influence (par la main, la jambe, les éperons, la cravache ou d'autres aides), le cheval sera disqualifié ou ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve.

Si le saignement se situe en dehors de la zone ordinaire d'influence du cavalier, ce sera au président du jury d'apprécier si le cheval doit être disqualifié ou s'il peut prendre le départ ou continuer l'épreuve ; il peut pour cela s'adjoindre les conseils du vétérinaire responsable de la manifestation, s'il l'estime nécessaire.

Le président du jury décide sur la base des examens supplémentaires si le cheval est autorisé à prendre d'autres départs.

Selon le chiffre 2.4 RG, la décision de disqualification prononcée par le président du jury est définitive et irrévocable.







Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Changements des règlements 2019

# RÈGLEMENT DE SAUT





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

## RS 3.5 – Prix

Tous les classés reçoivent au minimum le double de la finance d'engagement (taxes et redevances exclues). Exception B60 à B85 : dans ces catégories, au minimum la finance d'engagement doit être versée.

B60 à B85 sans chrono, prix à tous les 0 faute ; ~~au chrono selon chiffre précédent.~~





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

## RS 4.2 – Engagements ultérieurs

<sup>2</sup>Les changements effectués dans le système par les cavaliers eux-mêmes sont gratuits pendant la phase de mutation. **Pour des modifications ultérieures faites au secrétariat, l'organisateur peut demander des frais de traitement supplémentaires.**





## RS 7.5 – Changement de cavalier

Changement de cavalier voir chiffre 4.2.

- <sup>1</sup>Le changement de cavalier, respectivement le changement de paires cavalier et cheval sont possibles.
- ~~<sup>2</sup>Les propositions doivent indiquer si et à quelles conditions un organisateur admet des changements.~~
- ~~<sup>3</sup>Les modifications faites par le cavalier dans le système durant la phase de mutation sont gratuites. Pour les modifications ultérieures faites par le secrétariat, l'organisateur peut exiger une taxe supplémentaire.~~





## RS 7.9 – Harnachement

<sup>4</sup>Guêtres : dans ~~toutes les épreuves de catégorie B et dans les épreuves jumelées B/R et B/P~~, les prescriptions conformément aux réglementations de la FEI pour les épreuves internationales Youngster, en vigueur dès le 01.01.2010 (FEI Jumping Rules Art. 257 und FEI Jumping Stewards Manual) s'appliquent à partir du 01.01.201~~9~~<sup>6</sup> , voir chiffre 20.





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

## RS 11.21 – Épreuves pour détenteurs du brevet

### **B60 à B105B70 :**

– pas de restriction de points ;

### ~~B65 à B85:~~

~~– paires cavalier/cheval jusqu'à 300 points au maximum ;~~

### ~~B90 à B105:~~

~~– pas de restriction pour les cavaliers ;~~





## RS 12.6 – Entrée et sortie de piste

<sup>2</sup>Tout cheval ou cavalier quittant la piste, volontairement ou non, avant la fin d'un parcours est éliminé.

- a) Si un concurrent est éliminé ou abandonne ~~après un refus ou un déroché~~, il a droit à 2 nouveaux essais (voir lettre c ci-dessous) sur le même obstacle ou sur tout autre obstacle du parcours.

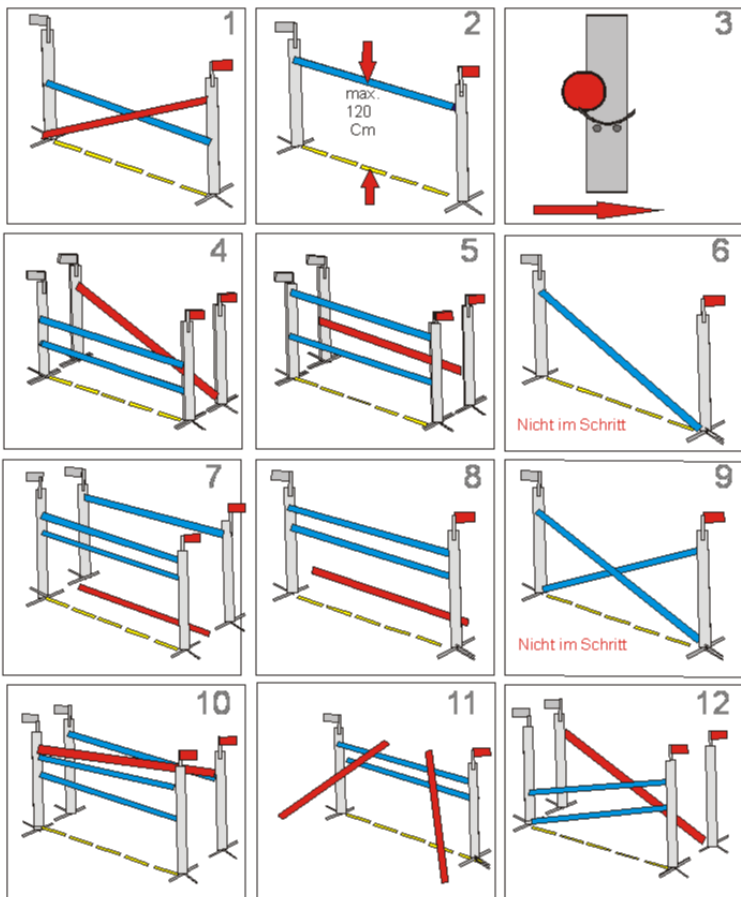
[...]







## RS 17 – ~~Annexe IV – Obstacles interdits sur la place d'entraînement~~





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Changements des règlements 2019

# MANUEL DE STEWARDING

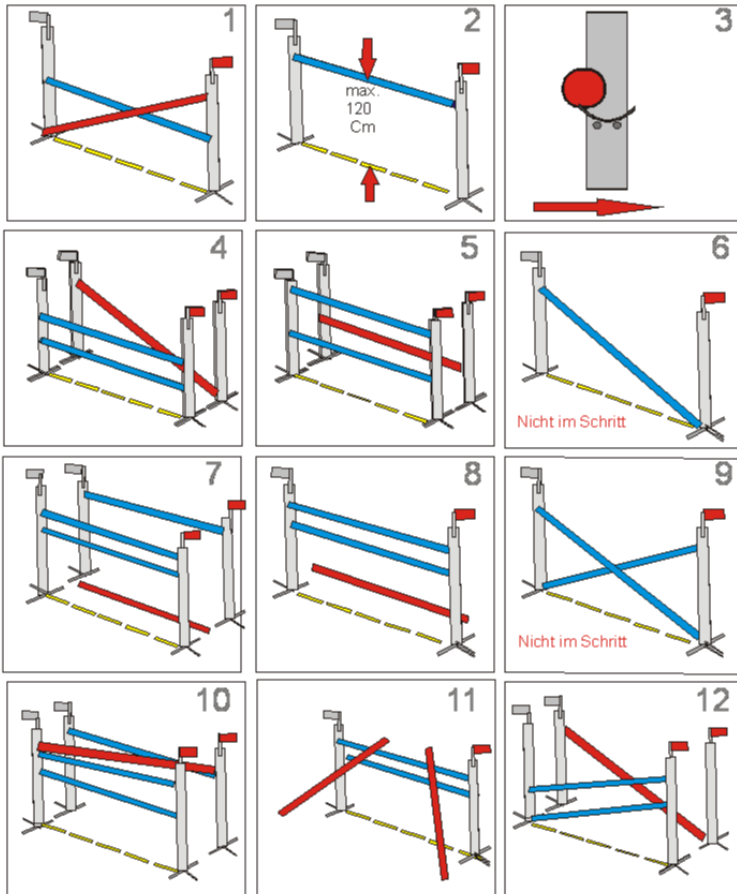


Journée d'échange 2018

17



## 2.1 – ~~Obstacles interdits sur la place d'entraînement~~





## 5.1 – Précisions concernant l'harnachement

~~Une cravache de dressage est autorisée tant que la paire ne saute pas d'obstacles.~~

~~Les œillères sont autorisées à l'entraînement (comme en FEI).~~





## 7.2 – Précisions concernant les mors dans les épreuves poneys

[...]

Autres variantes autorisées:





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

# Présentation LA COSAN





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Échange d'expériences - Cas pratiques

# THÈME 1 – PROPOSITIONS







Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Échange d'expériences - Cas pratiques

# THÈME 2 – PLAN DU PARCOURS





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Échange d'expériences - Cas pratiques

# THÈME 3 – CLASSEMENT





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Échange d'expériences - Vidéos

# THÈME 1 – LA COMMUNICATION





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Échange d'expériences - Vidéos

# THÈME 2 – L'ATTENTION





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

## Échange d'expériences - Vidéos

# THÈME 3 – JUGER





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Échange d'expériences - Vidéos

# THÈME 4 – IMPRÉVUS

